

Mémoire des Amis de la montagne portant sur le projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 de la Ville de Montréal

Déposé par Les Amis de la montagne à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal
le 26 avril 2017

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME ET DE NOTRE INTÉRÊT POUR LE PROJET DE PLAN D'ACTION EN PATRIMOINE

a) Les amis de la montagne

Fondé en 1986, l'organisme **Les amis de la montagne** a pour mission de protéger et de mettre en valeur le mont Royal. Nous nous distinguons par notre engagement à perpétuer la participation citoyenne aux actions et aux projets de sauvegarde et de mise en valeur de la montagne. Il s'agit d'un mouvement citoyen qui existe depuis plus de 150 ans et qui est unique au Québec.

Nos actions ont pour objectif de favoriser la prise de décisions éclairées en faveur de la pérennité du mont Royal et d'assurer que la montagne dans son ensemble reste au cœur des discussions entourant le développement de la métropole.

Les amis de la montagne travaillent de manière concertée avec les autorités en place afin de trouver des solutions pour protéger et mettre en valeur le patrimoine collectif que constitue le mont Royal. C'est dans cet esprit que Les amis de la montagne ont initié ou collaboré à des démarches qui ont mené, au cours des années, à l'établissement du *Site du patrimoine* (1987), à la réalisation du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* (1990 et 2009) et à la création de l'*Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal* par décret du gouvernement du Québec (2005). Une mobilisation citoyenne de plus de 30 000 signatures a aussi été initiée pour appuyer la démarche vers une reconnaissance du mont Royal sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

b) Notre intérêt pour le projet de Plan d'action en patrimoine 2017- 2022

Nous saluons la démarche de consultation publique en cours portant sur le projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022. Le Plan d'action, en continuité avec la *Politique du patrimoine* adoptée par le conseil municipal en mai 2005, vise à mettre à jour la mise en œuvre de la politique en ciblant des enjeux contemporains qui ont mobilisé la communauté montréalaise, et à actualiser les pratiques d'intervention et les moyens d'action concrets en patrimoine pour relever ces défis. Le Plan d'action s'inscrit aussi dans la mise en œuvre de la *Politique culturelle 2017-2022*. Les amis de la montagne sont heureux d'avoir participé aux audiences publiques portant sur cette politique et d'avoir partagé leur vision relative au rôle structurant que joue le mont Royal au développement culturel de la Ville de Montréal (Voir Annexe 1).

Les quatre grandes actions proposées dans le projet de Plan d'action – 1) Agir à titre de propriétaire et de gestionnaire exemplaire; 2) Assurer la mise en valeur du patrimoine modeste; 3) Soutenir la requalification d'ensembles identitaires; 4) Diffuser la connaissance et encourager la reconnaissance – touchent inévitablement aux caractéristiques intrinsèques du mont Royal et à ses patrimoines.

Plus qu'une simple colline au milieu de la ville, le mont Royal fait partie de la signature de Montréal et de la trame urbaine; sa présence a façonné le développement de la ville.

La réflexion en cours est l'occasion de mettre en valeur le patrimoine de la montagne et de valoriser le caractère civique du mont Royal dans les projets de réhabilitation des grands ensembles institutionnels. Tout en visant l'avenir, ce Plan d'action doit intégrer les valeurs et les orientations établies pour le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, lesquelles ont été largement débattues au cours des dernières années et qui ont fait l'objet de consensus au sein de la communauté.

Les commentaires et recommandations mis de l'avant dans les pages qui suivent abordent les grandes actions élaborées dans le projet de Plan d'action.

2. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

a) Commentaires généraux qui s'appliquent à l'ensemble des actions proposées

RECOMMANDATION 1 : Identifier des actions concrètes et mesurables. Établir l'échéancier et le budget associés

Le projet de Plan d'action a des objectifs valables et est le fruit d'une réflexion collective portant sur l'état du patrimoine à Montréal. Cependant il ressemble davantage à un plan d'intention et les actions proposées, à des orientations. Le Plan d'action en patrimoine devrait proposer des actions concrètes et mesurables, un échéancier à court, moyen et long terme, un budget pour leur mise en œuvre. Il devrait aussi identifier les acteurs associés à des interventions précises. Le plan d'action ne devrait en aucun cas se limiter à l'énumérer une liste cumulative d'interventions souhaitées.

RECOMMANDATION 2 : Situer le mont Royal dans le Plan d'action patrimoine

Dans la *Politique culturelle 2017-2022*, le mont Royal est reconnu comme **l'icône absolue de la Ville de Montréal**¹. S'appuyant sur ce fait et sachant que le Plan d'action fait partie de la mise en œuvre de cette politique, il est important de clairement situer le mont Royal dans la section intitulée *Le contexte et les grands enjeux* et d'identifier les moyens de mise en œuvre relatifs à ce territoire dans les quatre grandes actions du Plan. S'inspirant du « Réflexe Montréal » établi entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, qui « prévoit des mécanismes qui permettent de tenir compte du statut de métropole de la Ville de Montréal dans l'élaboration des lois, des règlements, des programmes, des politiques ou des directives qui la concernent »², Les amis de la montagne proposent à la Ville de Montréal d'adopter le « Réflexe mont Royal ». Le statut particulier du mont Royal nécessite aussi la prise en compte des spécificités du territoire de la montagne lors de l'élaboration de tout document qui le concerne ou l'affecte directement.

RECOMMANDATION 3 : Intégrer chaque intervention du Plan d'action dans une vision d'ensemble de conservation et de mise en valeur du patrimoine

Chaque intervention proposée dans le Plan doit être définie en fonction du contexte plus large et englobant dans lequel elle s'inscrit, afin d'en optimiser les retombées sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Ne répondre qu'aux urgences ou agir de façon exclusivement ponctuelle ou à la pièce sont des approches qui ne produiront pas les effets recherchés. Le Plan d'action en patrimoine devrait être arrimé

¹ *Projet de Politique de développement culturel 2017-2022*, Ville de Montréal, 2017, p.67

² Le « Réflexe Montréal ». *Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole*, décembre 2016.

avec le Programme triennal d'immobilisation, le Plan d'action de la Table de concertation du Mont-Royal et la gestion quotidienne sur la montagne.

b) Action 1 _Agir à titre de propriétaire et de gestionnaire exemplaire

RECOMMANDATION 4 : Identifier les actions que la Ville de Montréal devrait entreprendre à titre de propriétaire et gestionnaire exemplaire sur le territoire du mont Royal; définir les échéanciers et les budgets accordés pour chacune.

De nombreuses actions sont menées quotidiennement sur la montagne par la Ville de Montréal afin de conserver ce patrimoine collectif. Voici quelques actions supplémentaires à considérer pour le *Plan d'action en patrimoine* :

- Réaménager l'ensemble échangeur Remembrance /Camilien-Houde/stationnements dans le respect des valeurs patrimoniales du secteur;
- Élaborer un plan directeur pour le chemin de la Côte-des-Neiges;
- Réaménager le pourtour de la maison Smith, pôle d'accueil principal du parc du Mont-Royal;
- Restaurer le chemin Olmsted (dégradation importante du chemin, empiètement sur les zones gazonnées, etc.)
- Mettre en place un plan d'action pour résoudre la problématique de la présence des antennes dans le paysage;
- Établir un plan action pour l'accessibilité en transport actif au mont Royal dans une perspective de développement durable.

c) Action 3 _Soutenir la requalification d'ensembles identitaires

RECOMMANDATION 5: Identifier dans le Plan les pistes de solutions pour assurer la mise en valeur des grands ensembles patrimoniaux, définir l'échéancier et le budget

Les amis de la montagne se réjouissent du rôle de leadership que la Ville de Montréal entend jouer dans la reconversion ou la mise en valeur des grands ensembles patrimoniaux identitaires. Le mont Royal abrite plusieurs de ces établissements prestigieux. Ces grands ensembles, en plus de constituer des éléments emblématiques de la ville, occupent une fonction importante dans l'accès et l'appropriation du mont Royal par le public. Plusieurs institutions de Montréal – l'Hôpital Royal Victoria, l'Université McGill, l'Hôtel-Dieu de Montréal, l'Hôpital Shriners pour enfants, le couvent des Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception pour en nommer certains – sont en profonde mutation. Les décisions de requalification les touchant auront une incidence majeure sur la montagne, de même que sur la trame emblématique montréalaise.

Dans un plan intitulé *La requalification des grands ensembles institutionnels le long des avenues des Pins et Cedar. Une occasion de consolider l'interface entre le mont Royal et le centre-ville*, **Les amis de la montagne** proposent une vision de réhabilitation intégrée de l'ensemble des grandes institutions le long des avenues des Pins et Cedar. Des orientations sectorielles sont définies pour chacun des sites en mutation ayant pour objectifs notamment :

- la mise en valeur de ces grands domaines;
- la sauvegarde du caractère public des lieux;
- la bonification de l'accessibilité à la montagne et l'agrandissement du parc du Mont-Royal;
- l'augmentation de l'offre d'espaces verts.

Le plan identifie des liens à consolider entre la montagne et le centre-ville. Les orientations proposées répondent aux enjeux d'accessibilité et de sécurité à la montagne et aux espaces verts, de mise en scène des paysages et du fleuve Saint-Laurent, de mise en valeur des éléments patrimoniaux, de verdissement, de promenabilité, etc. (Voir Annexe 2).

d) Action 4_Diffuser la connaissance et encourager la reconnaissance

RECOMMANDATION 6 : Reconnaître à sa juste valeur le rôle premier que jouent les citoyens dans la protection du patrimoine et encourager leur participation à ce chapitre

Les amis de la montagne sont heureux de constater que la Ville de Montréal souhaite mettre en place des mécanismes de communication, de diffusion et d'échange d'information réunissant les citoyens, les experts et les organismes. Les citoyens jouent de tout temps un rôle premier dans la protection du patrimoine. Ces protecteurs sont des propriétaires de biens patrimoniaux ou bien des citoyens désireux de léguer un héritage aux générations futures. Leur participation doit être encouragée, rendue plus facile, et reconnue à sa juste valeur.

Pour favoriser la participation accrue des citoyens aux discussions et à l'élaboration d'actions relatives au patrimoine, Les amis de la montagne recommandent :

- Identifier dans le Plan d'action les mécanismes de communication, de diffusion et d'échanges à mettre en place pour encourager la participation citoyenne. Inscrire l'échéancier de leur mise en œuvre et les budgets associés ;
- S'inspirer de la Table de concertation du Mont-Royal, constituée des représentants de la société civile et des organisations, des élus et de tous les paliers municipaux et gouvernementaux ; cette instance est un exemple de forum pour l'étude de dossiers et la proposition de solutions judicieuses ;
- Identifier les structures permettant la diffusion d'information et le dialogue avec les citoyens ;
- Rendre disponible et accessible sur le site Internet de la Ville de Montréal, toutes études, analyses et évaluations patrimoniales réalisées par la Ville et ses consultants afin que les citoyens puissent en prendre connaissance et ainsi comprendre les enjeux patrimoniaux;
- Bonifier le site Internet du Bureau du Mont-Royal et le Site officiel du Mont-Royal en ajoutant les études, analyses et évaluation relatives au mont Royal;
- Mettre en valeur les acteurs du milieu qui contribuent à la réflexion et la mise en œuvre du Plan d'action. À titre d'exemple, nous recommandons d'inscrire le nom des individus et organisations qui ont participé aux *Entretiens d'avril 2016* qui ont marqué le lancement de l'élaboration du Plan d'action;

3. ANNEXES

Annexe 1_Extrait de la présentation des **Amis de la montagne** à l'assemblée publique portant sur le projet de *Politique de développement culturel 2017-2022* de la Ville de Montréal, 13 avril 2017

L'IMPORTANCE DU MONT ROYAL DANS LE PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL

PLUS QU'UNE ICÔNE, LE MONT ROYAL EST FONDAMENTAL AU PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL

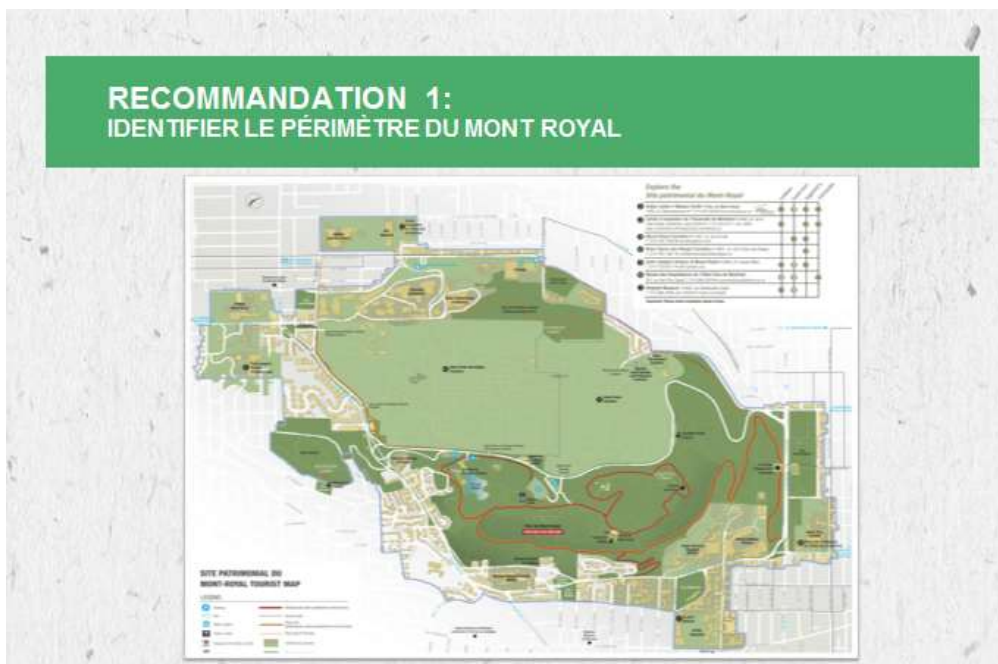
- Le mont Royal constitue un haut lieu identitaire et emblématique du Québec
- L'histoire et les patrimoines de la montagne sont étroitement liés à l'histoire de la ville
- Le mont Royal est une source d'inspiration et un stimulateur de création
- La trame culturelle vivante du mont Royal constitue un lieu d'appréciation et d'appartenance

RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES

RECOMMANDATION 1 :

IDENTIFIER LE PÉRIMÈTRE DU MONT ROYAL ET METTRE EN VALEUR SES COMPOSANTES ET LEUR APPORT AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL

Annexe 1_ Extrait de la présentation des Amis de la montagne à l'assemblée publique portant sur le projet de *Politique de développement culturel 2017-2022* de la Ville de Montréal, 13 avril 2017 (**suite**)



— p. 5

**RECOMMANDATION 1:
METTRE EN VALEUR SES COMPOSANTES ET LEUR APPORT AU
DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL**

RICHESSSES PATRIMONIALES ET HISTORIQUES DU MONT ROYAL

- Une réalisation importante de l'architecte de paysage Frederick Law Olmsted
- Des institutions et des espaces sacrés qui témoignent de l'histoire du Québec
- Des monuments et des sites historiques ayant une importance patrimoniale nationale
- Une concentration d'immeuble de grandes institutions dans le domaine du savoir et de la santé ayant un intérêt historique par leur utilisation et par leur architecture

— p. 6

Annexe 1__ Extrait de la présentation des Amis de la montagne à l'assemblée publique portant sur le projet de *Politique de développement culturel 2017-2022* de la Ville de Montréal, 13 avril 2017 (suite)



RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES

RECOMMANDATION 2 : ASSURER LA PÉRENNITÉ DES VALEURS CULTURELLES ET PATRIMONIALES ET PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ DU SITE PAR LE BIAIS DE LA POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

- Le parc du Mont-Royal ne devrait en aucun cas être utilisé comme lieu de grandes manifestations culturelles et de plein air exogènes aux valeurs emblématiques, historiques et patrimoniales.
- La politique de développement culturel devrait favoriser la production culturelle qui s'intègre aux valeurs intrinsèques du parc et les renforce, et veiller à ne pas en faire un pôle culturel.
- Les orientations et principes de la politique devraient contribuer à la mise en valeur, à la transmission des patrimoines et à la sensibilisation à l'égard de ce territoire.

— p. 7



RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES

« Faire de ce lieu autre chose qu'une montagne serait un gaspillage. Éviter les caprices, modes et interventions qui peuvent être faites ailleurs, car elle contrevient à l'expression de dignité, sérénité et force de la montagne. »

Frederick Law Olmsted, 1881

— p. 8

Annexe 1_ Extrait de la présentation des Amis de la montagne à l'assemblée publique portant sur le projet de *Politique de développement culturel 2017-2022* de la Ville de Montréal, 13 avril 2017 **(suite)**

RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES

RECOMMANDATION 3 : S'ASSURER D'UNE COHÉRENCE ENTRE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE AFIN DE CONSERVER LES VALEURS EMBLÉMATIQUES ET IDENTITAIRES DU MONT ROYAL

- Puisque le mont Royal est l'icône absolue de Montréal, sa silhouette et ses vues vers et depuis la montagne doivent être protégées.
- La réhabilitation des grands ensembles institutionnels vacants sur la montagne est une occasion unique de sauvegarder le patrimoine, de le mettre en valeur et ainsi contribuer au développement culturel de la Ville de Montréal.

— p. 9

RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES

RECOMMANDATION 4 : HARMONISER LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL AVEC LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC POUR S'ASSURER DE POSER DES ACTIONS COHÉRENTES ET PARTAGÉES PAR L'ENSEMBLE DES INTERVENANTS IMPLIQUÉS.

— p. 10



Vue vers le centre-ville depuis le sentier de l'escarpement, à l'est du belvédère Kondiaronk _ Photo: Tony Tremblay Getty Images



Vue vers le mont Royal depuis l'avenue McGill College _photo: McGill College Avenue, Copyright MTOQ, Cécile Benoit

REQUALIFICATION DES GRANDS ENSEMBLES INSTITUTIONNELS LE LONG DES AVENUES DES PINS ET CEDAR UNE OCCASION DE CONSOLIDER L'INTERFACE ENTRE LE MONT ROYAL ET LE CENTRE-VILLE

ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

Mission des Amis de la montagne:

L'organisme de bienfaisance enregistré **Les amis de la montagne** a pour mission de protéger et de mettre en valeur le mont Royal en privilégiant l'engagement de la communauté et l'éducation relative à l'environnement

Considérant le fait que le mont Royal est reconnu **Site patrimonial déclaré** par le ministère de la Culture et des Communications du Québec,

Considérant l'**importance emblématique** du mont Royal et la place de ces grandes institutions dans l'identité et le paysage de Montréal,

Considérant que les grandes institutions entourant le parc représentent les grandes fonctions sociétales intrinsèques à la montagne – le sacré, la santé et le savoir – et constituent un ensemble de sites et de bâtiments à vocation communautaire offrant des services publics ou para publics qui renforcent la valeur symbolique et identitaire de la montagne et **prolongent la mission régénératrice du parc**,

Considérant que la vocation et l'usage de ces sites et bâtiments sont depuis très longtemps **ouverts et accessibles au public**. Plus encore, par leur mission ou par leur propriété, ils **appartiennent**, par corporations interposées, à l'État québécois et de ce fait, à la population,

Considérant les **défis** qu'entraîneront les changements de vocation de ces grandes institutions,

Considérant la **nécessité d'un processus public et transparent** pour orienter et encadrer ces transformations au bénéfice de la collectivité,

Considérant les **nombreuses études** de grande qualité menées ou supervisées par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec depuis une décennie permettant une compréhension de plus en plus fine du territoire et de ses enjeux,

Considérant les **demandes des citoyens** à l'égard de la **pérennité**, de la **conservation**, de l'**accessibilité** et de l'**avenir** des grandes institutions du mont Royal émises lors de nombreuses consultations publiques depuis 2008, ainsi que les orientations, principes directeurs, mesures et objectifs adoptés par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec pour assurer la protection et la mise en valeur de la montagne.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET CONCERTATION ÉLARGIE

Les amis de la montagne :

1) Proposent des orientations qui réitèrent la volonté publique d'une vision intégrée de réhabilitation des sites et bâtiments institutionnels en mutation le long de l'avenue des Pins et Cedar. (VOIR CARTE VERSO)

Celles-ci ont pour objectif de :

- De préserver et mettre en valeur le caractère patrimonial des sites, aménagements et bâtiments;
- D'améliorer la qualité architecturale, paysagère et fonctionnelle des interfaces entre le centre-ville et la montagne;
- De renforcer le lien fleuve-montagne;
- De favoriser l'accessibilité au mont Royal;
- D'agrandir et consolider le parc du Mont-Royal à même certains terrains adjacents;
- De maintenir l'accès public et même de verser certains corridors dans le domaine public;
- De consolider les valeurs paysagères, écologiques et fonctionnelles des terrains réaffectés.

2) Invitent le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Montréal et tous promoteurs actuels ou futurs à intégrer ces orientations dans tous projets de requalification ou d'embellissement.

DOCUMENT DE TRAVAIL _ REQUALIFICATION DES GRANDS ENSEMBLES INSTITUTIONNELS LE LONG DES AVENUES DES PINS ET CEDAR_2017-03-13

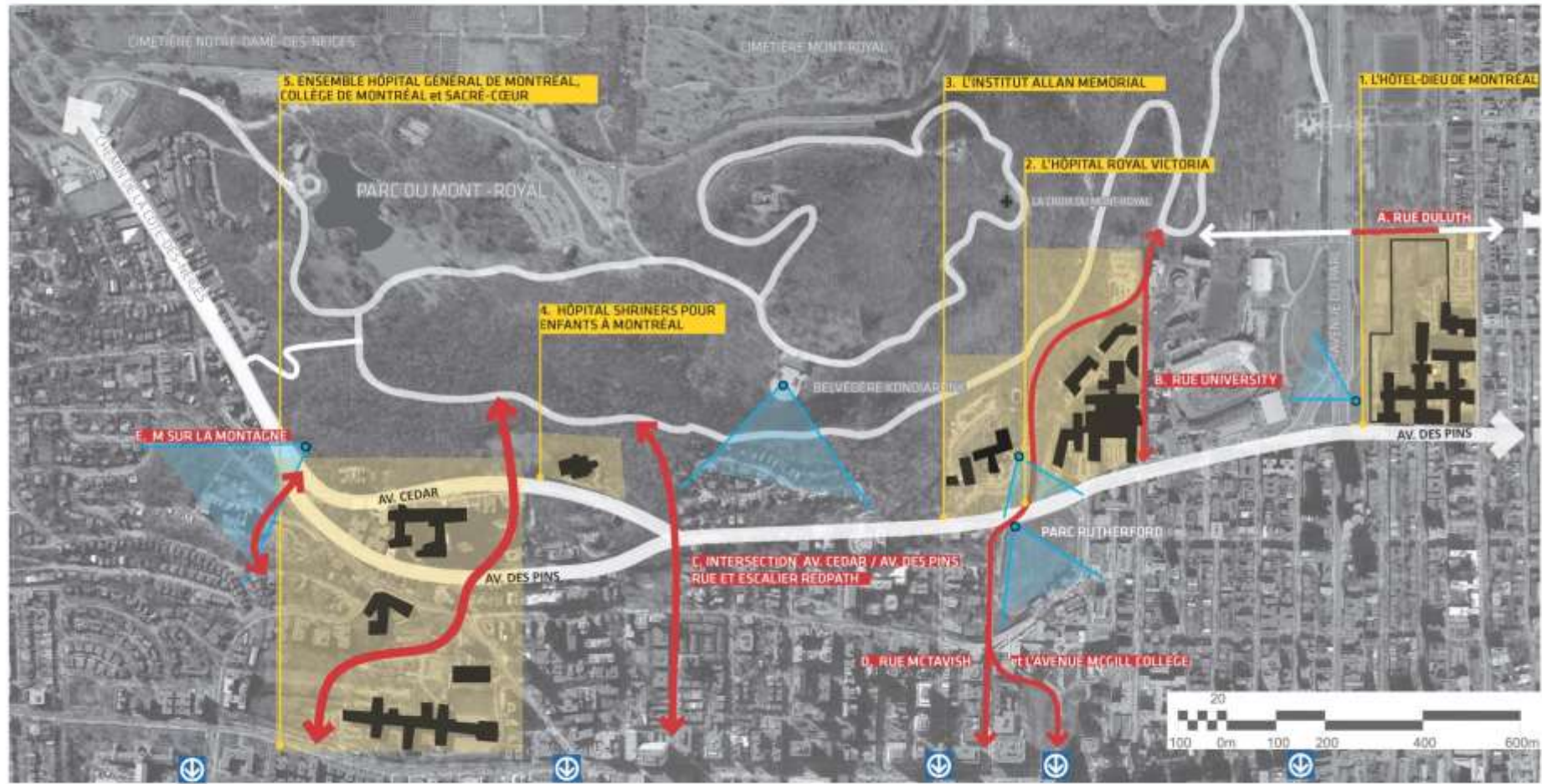


APPROCHE PRIVILÉGIÉE PAR LES AMIS DE LA MONTAGNE :

- Élaborer une vision d'ensemble pour le mont Royal qui favorise la cohérence du développement, de la mise en valeur et de la protection de ce territoire
- Intégrer l'ensemble des sites et bâtiments institutionnels en instance de requalification au paysage du mont Royal dans le respect des énoncés d'intérêts patrimoniaux

PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR LA RÉHABILITATION DES GRANDS ENSEMBLES :

- Maintenir ou adopter des vocations à valeur ajoutée pour la collectivité qui préservent le caractère public, civique et communautaire de ces ensembles
- Évaluer la possibilité de céder par emphytéose aux utilisateurs les propriétés institutionnelles afin de conserver le droit de propriété ultime dans le domaine public et d'en développer son usage public en harmonie avec la vocation particulière du mont Royal
- Répondre aux plus hautes exigences de qualité, de créativité et de durabilité attendues pour la requalification de ces grandes institutions et de la mise en valeur de l'avenue des Pins



LES ORIENTATIONS SECTORIELLES :

1. L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL ET LE SITE DES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH (RHS) :
un ensemble qui nécessite une vision intégrée

- Élaborer un projet de requalification pour l'Hôtel-Dieu complémentaire au projet du site des RHS
- Privilégier des projets à vocation publique ou civique et maintenir l'accès au site par l'aménagement d'espaces publics
- Mettre adéquatement en scène les percées visuelles

2. L'HÔPITAL ROYAL VICTORIA :
un potentiel d'agrandissement et de consolidation du parc

- Intégrer au parc du Mont-Royal l'abrupt boisé adjacent au parc, les stationnements et autres terrains adjacents
- S'assurer de réserver des voies d'accès menant au parc en tant que domaine public de la Ville de Montréal
- Intégrer des services complémentaires aux vocations du parc du Mont-Royal et de l'Université McGill (ou tout autre promoteur)
- Restaurer les éléments caractéristiques de la typologie d'implantation et d'aménagement qui prévaut sur le flanc sud du mont Royal, tels que les murs d'enceintes et les portails

3. L'INSTITUT ALLAN MEMORIAL :
une occasion d'agrandissement du parc du Mont-Royal

- Évaluer la possibilité d'agrandir et de consolider le parc du Mont-Royal en éliminant et en verdissant les espaces de stationnement entourant le bâtiment
- Mettre en scène les vues vers la ville

4. HÔPITAL SHRINERS POUR ENFANTS À MONTRÉAL :
une vocation compatible avec le parc du Mont-Royal et une occasion de mettre en valeur le secteur

- Éliminer l'empiètement sur le parc du Mont-Royal créé par la voie d'accès véhiculaire
- Évaluer la possibilité de convertir les bâtiments du Shriners en domaine public de la Ville de Montréal et offrir en ce lieu des services complémentaires aux vocations du parc du Mont-Royal
- Réintégrer les terrains au parc du Mont-Royal

5. ENSEMBLE HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL, GRAND SÉMINAIRE DE MONTRÉAL, COLLÈGE DE MONTRÉAL et SACRÉ-CŒUR :
la mise en valeur du paysage dans le cheminement

- Repenser la typologie des stationnements et bâtiments de manière à créer un ensemble mettant en valeur la montagne et les points de vue
- Consolider la valeur écologique

LIENS ENTRE LA MONTAGNE ET LA VILLE :

A. RUE DULUTH :
Consolidation de l'espace public

- Évaluer la pertinence de fermer à la circulation automobile entre l'avenue du Parc et la rue Esplanade
- Examiner la possibilité d'accéder au jardin historique des RHS via l'ouverture existante

B. RUE UNIVERSITY :
Un nouvel accès d'importance au parc du Mont-Royal

- Requalifier l'avenue Université et son prolongement au Nord de l'avenue des Pins comme voie d'accès piétonnier à la montagne et au parc du Mont-Royal

C. INTERSECTION AVENUE CEDAR / AVENUE DES PINS :
Réaménagement de l'accès au parc du Mont-Royal

- Modifier la géométrie de l'intersection de façon à optimiser la création d'un nouvel escalier donnant accès au parc du Mont-Royal dans le prolongement de l'escalier Redpath

D. RUE MCTAVISH ET L'AVENUE MCGILL COLLEGE :
Mise en valeur des vues

- Renforcer le rôle de l'avenue McGill College comme axe privilégié pour observer la montagne et mettre en scène sa relation avec le Centre-Ville
- Atténuer les impacts visuels du terrain multisport synthétique au parc Rutherford
- Mettre en scène les vues vers la ville depuis les hauteurs dominant le parc Rutherford et vers la montagne depuis l'avenue McGill College

E. M SUR LA MONTAGNE :
Création d'un lien vert pour favoriser l'accès au parc du Mont-Royal

- Mise en place d'une entente structurante entre la Ville de Montréal et le promoteur ou le syndicat de copropriété pour la création d'un lien vert sur le terrain de M sur la montagne, notamment au moyen d'une servitude de passage au profit de la collectivité